



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 novembre 2015, à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Howard Sauvé (absence motivée).

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-11-223

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015
 - 2.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1** États financiers se terminant le 31 octobre 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1** Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2** Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

- 7.3 Rapport du maire sur la situation financière
- 7.4 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 7.5 Dépôt de la liste des dépenses
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2016
- 8.2 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.07 modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et pour créer la grille de spécifications de la zone H-12
- 8.3 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-011 - lot 5 557 822 du cadastre du Québec
- 8.4 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-012 - lot 4 511 976 du cadastre du Québec
- 8.5 Proposition d'échange de terrains
- 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (monsieur Gianni Integlia et madame Lina Perrela)
- 8.7 Autorisation d'achat d'équipement pour le Service incendie
- 8.8 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la vente d'un camion porteur du Service incendie
- 8.9 Appel d'offres public relatif à l'agrandissement du bâtiment abritant la caserne et le garage municipal
- 8.10 Autorisation pour le projet du pacte rural 2014-2015
- 8.11 Autorisation de fermeture de dossiers à la cour municipale commune de la Ville de Lachute
- 8.12 Nomination d'une représentante dans le dossier PGMR
- 8.13 Renouvellement du contrat de service de RCI Environnement (division de WM Québec inc.)
- 8.14 Renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy
- 8.15 Entente pour le maintien du programme de gestion des documents 2016-2018 - Binaték Inc.
- 8.16 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.17 Vente par le shérif
- 8.18 Mandat à la MRC d'Argenteuil afin de procéder à la demande de certificat d'autorisation pour les travaux rétablissant l'écoulement du cours d'eau « Sans nom »
- 8.19 Autorisation de la signature de l'entente entre la MRC d'Argenteuil, la Municipalité de Mille-Isles et les citoyens concernant les travaux rétablissant l'écoulement du cours d'eau « Sans nom »
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 octobre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

2015-11-224



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 octobre 2015**.

ADOPTÉE.

2015-11-225

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **21 octobre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **21 octobre 2015**.

ADOPTÉE.

2015-11-226

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes d'octobre 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes d'octobre 2015 totalisant **81 607,09 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Communication

Le prochain Info Mille-Isles sera prêt au mois de décembre 2015.

Sécurité incendie

La Municipalité a profité de la fermeture de la caserne de Bellefeuille pour entamer des discussions pour la location de l'espace. Il y aura une rencontre entre les intervenants de la Municipalité de Mille-Isles et ceux de la Ville de Saint-Jérôme afin de discuter et de prendre une décision concernant la location de la caserne dans le secteur de Bellefeuille.

Travaux publics

Le conseil municipal désire remercier monsieur Bernard Labelle pour son excellent travail. Son évaluation du mode de fonctionnement et son rendement ont incité le conseil à faire l'embauche d'un directeur aux travaux publics à temps complet, et à modifier l'organisation des travaux.

Bâtiments

Il y aura une rencontre avec l'architecte pour mettre l'hôtel de ville aux normes, et ce, en respectant les caractéristiques et l'utilisation du bâtiment.

Loisirs

La fête de l'Halloween s'est bien déroulée : des activités ont été offertes aux familles et une cinquantaine de jeunes a reçu des bonbons.

Le comité des loisirs regarde la possibilité d'offrir des activités aux 0-5 ans. Mesdames Nathalie Bouchard et Brenda Dawson déposeront une proposition sous peu.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre 2015.

7.2 *Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes*

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, dépose au conseil la liste des personnes endettées pour taxes (art. 1022 C.M.) pour la période se terminant le **27 octobre 2015**.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

7.3 Rapport du maire sur la situation financière

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité, au cours d'une séance du conseil. Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

7.4 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus :

Monsieur Michel Boyer, maire;
Monsieur André Durocher, conseiller siège numéro 1;
Monsieur Howard Sauvé, conseiller siège numéro 2;
Monsieur Alfred Beaudoin, conseiller siège numéro 3;
Madame Dawn Charles, conseillère siège numéro 4;
Monsieur David Hudson, conseiller siège numéro 5;
Madame Brenda Dawson, conseillère siège numéro 6.

Le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (RLRQ, chapitre E-2.2, article 357 et suivants) et transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7.5 Dépôt de la liste des dépenses

En vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **16 octobre 2014 au 15 octobre 2015** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ce document est disponible, sur demande, au bureau municipal.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2016

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Fred Beaudoin, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2016.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.07 modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et pour créer la grille de spécifications de la zone H-12

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 7 juillet 2015;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 3 septembre 2015;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 16 septembre 2015;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement RU.02.2011.07 modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et pour créer la grille de spécifications de la zone H-12.

ADOPTÉE.

2015-11-228

8.3 Demande de dérogation mineure – DM-2015-011 – lot 5 557 822 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 10,40 mètres de la rive du milieu humide, plutôt qu'à une distance de 15 mètres, tel que requis par la réglementation sur le lot 5 557 822 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que l'implantation projetée de la résidence située sur un plateau naturel, que le propriétaire ne peut avancer sa résidence vers le chemin de Mille-Isles, car il souhaite conserver l'intimité que procurent les arbres existants et que l'orientation de la résidence a été calculée afin d'atteindre le meilleur potentiel de l'orientation solaire passive;

Considérant que l'implantation proposée est située à 15 mètres du ruisseau et que la pente de la bande riveraine du milieu humide est de moins de 30 degrés;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 15 octobre 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-011 sur le lot 5 557 822 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin de Mille-Isles, aux conditions suivantes :

- a) *Que des mesures de mitigations soient installées afin de protéger la bande riveraine;*
- b) *Que le propriétaire produise un document préparé par un arpenteur-géomètre démontrant l'implantation de la résidence avant que la fondation ne soit coulée.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-11-229

8.4 Demande de dérogation mineure – DM-2015-012 – lot 4 511 976 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage à une distance de 9,36 mètres de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à une distance de 15 mètres, tel que requis par la réglementation sur le lot 4 511 976 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que l'implantation du garage, en respectant la réglementation, nécessite un remblai important compte tenu de la topographie du sol qui a une pente descendante importante;

Considérant que l'implantation projetée est située sur un plateau naturel et qu'aucun remblai ne sera nécessaire;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 21 octobre 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-012 sur le lot 4 511 976 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin de Mille-Isles, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage à une distance de 9,36 mètres de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à une distance de 15 mètres, tel que requis par la réglementation, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-11-230

8.5 Proposition d'échange de terrains

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est propriétaire du lot enclavé 3 208 158 du cadastre du Québec et que l'entreprise Terrasse des Mille-Îles inc. est propriétaire des lots 4 090 130 et 4 090 131 du cadastre du Québec, lesquels ne sont pas constructibles, mais situés en bordure du chemin du lac Robert;

Considérant que l'entreprise souhaite acquérir le lot 3 208 158 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité afin de régler une situation cadastrale existante, ce qui leur permettrait la création d'un lot conforme;

Considérant que l'échange de ces lots permettrait éventuellement aux propriétés portant les numéros civiques 111 et 125, chemin du Lac Robert, d'avoir un frontage sur cette rue.

Considérant qu'en plus d'échanger les lots, l'entreprise compte verser à la Municipalité le montant différentiel de la valeur municipale équivalant à 1 370,85 \$ et acquitter les frais d'arpentage et de notaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande d'échange de terrains afin que la Municipalité de Mille-Isles se porte acquéreur des lots 4 090 130 et 4 090 131 du cadastre du Québec et que l'entreprise Terrasse des Mille-Îles inc. se porte acquéreur du lot 3 208 158 du cadastre du Québec, en plus de verser une compensation monétaire de 1 370,85 \$ et de payer les frais d'arpentage et de notaire.

ADOPTÉE.

2015-11-231

8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (monsieur Gianni Integlia et madame Lina Perrela)

Considérant que les demandeurs, monsieur Gianni Integlia et madame Lina Perrela, pour et au nom de la Terrasse des Mille-Îles inc., ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 754 928, 5 754 929 et 5 754 930 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 301954, minute 14 037, en date du 31 août 2015;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 3 (trois) lots distincts;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 9 471,81 \$ ou à une superficie de 6 317,87 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Gianni Integlia et madame Lina Perrela pour et au nom de la Terrasse des Mille-Îles inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit en superficie de 6 317,87 mètres carrés.

ADOPTÉE.

2015-11-232

8.7 Autorisation d'achat d'équipement pour le Service incendie

Considérant l'importance de posséder les outils nécessaires et fonctionnels pour assurer l'efficacité du Service incendie pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la Municipalité;

Considérant la recommandation 2015-59 du directeur du Service incendie à l'effet d'acquérir : 8 tuyaux 1 3/4 pouce (1 288 \$), 8 tuyaux de trois pouces ou un projecteur d'éclairage (3 400 \$), 4 radios portatives (3 820 \$), 1 remorque (3 450 \$) (cet item est déjà prévu au budget de sécurité civile et il aura de multiples fonctions : la récupération du matériel à la suite d'une intervention, du transport de la génératrice pour l'alimentation électrique de l'hôtel de ville, du transport d'équipement dédié à l'entraînement, etc.);

Considérant qu'un montant de 12 500 \$ est prévu au budget 2015 pour l'achat d'équipement pour le Service incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau, à dépenser la somme de 12 500 \$ pour l'achat de ces équipements;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-0300-725.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

2015-11-233

8.8 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la vente d'un camion porteur du Service incendie

Considérant qu'il y a lieu de se départir du camion porteur 203, de marque Ford, de modèle F Série, doté d'un moteur six (6) cylindres diesel de marque Cummins, d'une transmission manuelle six (6) vitesses, de freins à air surdimensionné et affichant un kilométrage inscrit à l'odomètre de 12 500 km;

Considérant la recommandation du directeur du Service incendie numéro 2015-53;

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer un appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau, en vue de soumettre au conseil municipal les modalités de vente qui s'offrent à la Municipalité afin de préparer l'appel d'offres pour la vente du camion porteur 203.

ADOPTÉE.

2015-11-234

8.9 Appel d'offres public relatif à l'agrandissement du bâtiment municipal abritant la caserne et le garage

Considérant que les résultats de l'appel d'offres public du 10 juin 2015, afin d'obtenir des soumissions relativement à l'agrandissement du bâtiment municipal abritant la caserne et le garage, tel que décrit au document d'appel d'offres portant le numéro ADM2015.05-097, incluant les plans et devis de soumission préparés par HÉBERT ZURITA DANIS SMITH ARCHITECTES, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010* de la Municipalité de Mille-Isles, sont insatisfaisants;

Considérant que l'écart entre le projet déposé et les résultats de soumissions est trop grand.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PRÉCISER qu'aucune soumission n'est retenue;

Que la Municipalité retourne en appel d'offres public relatif à l'agrandissement du bâtiment municipal abritant la caserne et le garage;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'affichage d'un nouvel appel d'offres relatif à l'agrandissement du bâtiment municipal abritant la caserne et le garage.

ADOPTÉE.

2015-11-235

8.10 Autorisation pour le projet du pacte rural 2014-2015

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite réaliser le projet de « carnet de santé » pour le bâtiment Maple Grove;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant que le projet « carnet de santé » vise à faire un bilan des travaux à effectuer et des coûts de ceux-ci;

Considérant que le coût total dudit projet est évalué à 6000 \$;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles investit un montant de 1000 \$ (20 % du projet);

Considérant que les sommes sont disponibles auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du pacte rural 2014-2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RECOMMANDER et D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du pacte rural 2014-2015 pour un montant de 5000 \$ pour le projet « carnet de santé » pour le bâtiment Maple Grove;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE.

2015-11-236

8.11 Autorisation de fermeture de dossiers à la cour municipale commune de Lachute

Considérant que plusieurs dossiers dans lesquels la Ville de Lachute est poursuivante pour la Municipalité de Mille-Isles sont inactifs à la cour municipale puisque les défendeurs sont introuvables ou que les jugements sont impossibles à exécuter pour plusieurs autres motifs;

Considérant que ces dossiers sont des comptes à recevoir aux états financiers;

Considérant que ces dossiers doivent être fermés, selon certains critères prédéterminés, afin de refléter aux états financiers que ces créances ne seront jamais perçues.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la greffière de la cour municipale à procéder à la fermeture de dossiers non perçus pour une des raisons suivantes :

1. Le défendeur est introuvable depuis quatre (4) ans, à la suite de recherches faites à partir de différents outils notamment :
 - Canada 411;
 - Bureau des infractions et amendes;
 - Société de l'assurance automobile du Québec;
 - Régie de l'assurance-maladie du Québec;
 - Régie des rentes du Québec;
 - Registre des entreprises;
 - Plumitifs des cours municipales;
 - Internet et réseaux sociaux;
 - Surintendant des faillites.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

2. Le mandat d'emprisonnement n'a pas été exécuté dans les cinq (5) ans de sa délivrance et n'a pas été renouvelé (art. 353 C.p.p.);
3. Le mandat d'amener n'a pas été exécuté dans les deux (2) ans de sa délivrance (art. 326 C.p.p.);
4. La poursuite pénale est prescrite puisqu'il n'y a pas eu signification du constat d'infraction (1 an) (art. 14 C.p.p.);
5. Le bureau des infractions et amendes a fermé le dossier;
6. Toutes les mesures d'exécution utiles prévues par le Code de procédure pénale ont été utilisées;
7. Il s'est écoulé dix (10) ans de la date du jugement (2924 C.c.Q.);
8. Le dossier ne contient pas la date de naissance du défendeur;
9. Le défendeur habite à l'extérieur du Québec ou de l'Ontario;
10. Le défendeur a été extradé ou est décédé;
11. Le défendeur est une compagnie radiée depuis au moins un (1) an ou plus, elle est en faillite ou elle est inopérante (aucun bien à saisir);

Que le conseil demande à la greffière de la cour municipale commune de Lachute de lui soumettre annuellement la liste des dossiers ainsi fermés avec le motif de la fermeture.

ADOPTÉE.

2015-11-237

8.12 Nomination d'une représentante dans le dossier PGMR

Considérant que la MRC d'Argenteuil s'adresse à la Municipalité au sujet du dossier PGMR (plan de gestion des matières résiduelles);

Considérant qu'il est important de nommer une personne au sein de la Municipalité de Mille-Isles en tant que représentante dans le dossier PGMR.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5);

DE NOMMER madame Nathalie Bouchard, responsable de l'environnement et des loisirs municipaux, comme représentante de la Municipalité de Mille-Isles dans le dossier PGMR.

ADOPTÉE.

2015-11-238

8.13 Renouvellement du contrat de service avec l'entreprise RCI Environnement (division de WM Québec inc.)

Considérant que la Municipalité a un contrat avec l'entreprise RCI Environnement (division de WM Québec inc.) pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants - HY201409-178;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant que la résolution 2014-11-216 offre la possibilité de renouveler le contrat pour deux (2) périodes subséquentes (2016 et 2017).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELER le contrat de service avec l'entreprise RCI Environnement (division de WM Québec inc.) pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants – HY201409-178 pour l'année 2016, en conformité avec *la Politique de gestion contractuelle 2010*, et ce, pour la somme de **209 843,17 \$ taxes incluses**;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement de l'année budgétaire 2016;

QUE le coût de la tonne métrique pour l'enfouissement des matières résiduelles est de 43,86 \$ + IPC (indice des prix à la consommation, appliqué par l'entreprise) sur le prix de base, taxes en sus.

ADOPTÉE.

2015-11-239

8.14 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy

Considérant la réception de l'avis de renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy;

Considérant que le contrat de la Patrouille Canine Alexandre Roy est renouvelé aux mêmes conditions que l'an passé (2014), représentant 6 \$ par unité d'évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (4) :

DE RENOUVELER le contrat de service avec Patrouille Canine Alexandre Roy pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 afin de faire respecter la réglementation municipale;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-29000-499.

ADOPTÉE.

Monsieur David Hudson s'oppose

2015-11-240

8.15 Entente pour le maintien du programme de gestion des documents 2016-2018 - Binaték Inc.

Considérant que la loi oblige les municipalités à gérer l'ensemble de ses documents en respectant les règles prescrites en vue d'assurer la protection de ses droits et obligations, de ceux de ses citoyennes et citoyens en plus de protéger son histoire;

Considérant que ces objectifs requièrent une connaissance et une compétence pour analyser les documents;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Considérant qu'une liste des documents devenus périmés doit être dressée chaque année;

Considérant que les documents devenus périmés doivent être retirés de la salle des archives;

Considérant que de la formation et de l'accompagnement individuel ou de groupe sont nécessaires afin d'exécuter ces tâches;

Considérant que la firme Binateck est représentée par monsieur Daniel Henrie, CRM (Certified record manager) et archiviste professionnel reconnu par l'AAQ (Association des archivistes du Québec).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles l'entente avec la firme Binatek Inc. pour le maintien du programme de gestion des documents de 2016 à 2018, à raison de cinq (5) jours par année et tel que ventilé dans l'entente 669-15-03, au montant de 2450 \$ taxes en sus (5 jours x 7 heures/ jour x 70 \$ = 2450 \$) et pour chaque déplacement, un montant 70 \$ par jour par personne, taxes en sus;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-14000-419.

De plus, une somme devra être prévue à cet effet lors de l'adoption des budgets 2016 à 2018.

ADOPTÉE.

2015-11-241

8.16 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics

Considérant que le poste de directeur du Service des travaux publics est vacant depuis le 14 octobre 2015;

Considérant qu'un nouveau directeur du Service des travaux publics est nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux;

Considérant que le nouveau poste sera un poste cadre, permanent à temps complet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFICHER le poste de directeur du Service des travaux publics sur le site Internet quebecmunicipal.qc.ca, sur le site Internet de la Municipalité et aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles à compter du 6 novembre 2015, et ce, pour une période de trois (3) semaines.

ADOPTÉE.

2015-11-242

8.17 Vente par le shérif

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles veut procéder à la vente par le shérif des lots trois millions deux cent sept mille neuf cent



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

trente-neuf (3 207 939) du cadastre du Québec et trois millions deux cent sept mille neuf cents quarante-un (3 207 941) du cadastre du Québec, conscription foncière d'Argenteuil, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le 26 novembre 2015 à 11 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la Municipalité de Mille-Isles lors de la vente par le shérif des lots trois millions deux cent sept mille neuf cent trente-neuf (3 207 939) du cadastre du Québec et trois millions deux cent sept mille neuf cent quarante et un (3 207 941) du cadastre du Québec;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière d'enchérir ou d'acquérir le lot trois millions deux cent sept mille neuf cent trente-neuf (3 207 939) du cadastre du Québec, s'il y a lieu, pour un montant de 2 675 \$ et d'en autoriser le paiement par chèque visé;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière d'enchérir ou d'acquérir le lot trois millions deux cent sept mille neuf cent quarante et un (3 207 941) du cadastre du Québec, s'il y a lieu, pour un montant de 12 725 \$ et d'en autoriser le paiement par chèque visé;

D'AUTORISER le paiement de 600 \$ afin de couvrir les frais de shérif demandés dans la lettre datée du 29 octobre 2015 pour la vente dudit terrain;

D'IMPUTER ces dépenses au surplus accumulé du budget 2014.

ADOPTÉE.

2015-11-243

8.18 Mandat à la MRC d'Argenteuil afin de procéder à la demande de certificat d'autorisation pour les travaux rétablissant l'écoulement du cours d'eau « Sans nom »

Considérant que des travaux doivent être effectués dans un cours d'eau situé sur le territoire de Mille-Isles afin de rétablir l'écoulement normal dudit cours d'eau;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise;

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable des travaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales, articles 105, 106 et 107.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil afin de déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux rétablissant l'écoulement du cours d'eau « Sans nom ».

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

2015-11-244

8.19 Autorisation à signer l'entente entre la MRC d'Argenteuil, la Municipalité de Mille-Isles et certains citoyens concernant les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal du cours d'eau « Sans nom »

Considérant que la MRC d'Argenteuil est responsable, de par la loi, de la réalisation des travaux requis pour assurer ou rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau situés sur son territoire lorsqu'elle est informée de la présence d'obstruction susceptible de menacer la sécurité des personnes ou des biens;

Considérant que le cours d'eau « Sans nom » traverse de nombreuses propriétés privées de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que ce cours d'eau a occasionné des dommages considérables sur des propriétés privées;

Considérant qu'il reste des travaux à effectuer afin de rétablir l'écoulement normal du cours d'eau « Sans nom »;

Considérant qu'une entente relative aux travaux requis pour rétablir l'écoulement normal du cours d'eau « Sans nom » entre la MRC d'Argenteuil, la Municipalité de Mille-Isles et les propriétaires des lots 3 208 196 (58, chemin de Mille-Isles), 3 208 200 (64, chemin de Mille-Isles), 3 208 205 (60, chemin de Mille-Isles) et 3 208 212 (54, chemin de Mille-Isles) doit être signée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente entre la MRC d'Argenteuil, la Municipalité de Mille-Isles et les propriétaires des lots 3 208 196 (58, chemin de Mille-Isles), 3 208 200 (64, chemin de Mille-Isles), 3 208 205 (60, chemin de Mille-Isles) et 3 208 212 (54, chemin de Mille-Isles) concernant les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal du cours d'eau « Sans nom ».

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-11-245

10. Levée de la séance

À 20 h 54, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

[Handwritten signature]